

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : Mairie de la Roque d'Antheron**

**Utilisateur : Marchetto**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	BP_26_COMMUNE
Date de la décision:	2026-02-05 00:00:00+01
Objet:	Budget Primitif 2026 - budget principal de la commune
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-211300843-20260205-BP_26_COMMUNE-BF

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
<i>nom de métier:</i> 013-211300843-20260205-BP_26_COMMUNE-BF-1-1_0.xml	text/xml	1275
<i>nom original:</i> DELIB_26_01_BP 2026_COMMUNE.pdf	application/pdf	795494
<i>nom de métier:</i> 70_DE-013-211300843-20260205-BP_26_COMMUNE-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	795494
<i>nom original:</i> DOCBUDG-21130084300011-013103-BP-2026-0902202600000.xml	application/xml	281388
<i>nom de métier:</i> 99_BU-013-211300843-20260205-BP_26_COMMUNE-BF-1-1_1.xml	application/xml	281388
<i>nom original:</i> Note de synthèse Budget Primitif - Budget principal - 2026-01-19.pdf	application/pdf	389728
<i>nom de métier:</i> 71_AN-013-211300843-20260205-BP_26_COMMUNE-BF-1-1_4.pdf	application/pdf	389728
<i>nom original:</i> Page signature BP2026 Commune.pdf	application/pdf	363098
<i>nom de métier:</i> 99_SE-013-211300843-20260205-BP_26_COMMUNE-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	363098

## Cycle Contenu dans l'archivage

<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
<i>Posté</i>	<i>9 février 2026 à 14h09min40s</i>	<i>Dépôt initial</i>
<i>En attente de transmission</i>	<i>9 février 2026 à 14h10min06s</i>	<i>l'enveloppe 1306787 est valide et passe en attente de transmission</i>
<i>Transmis</i>	<i>9 février 2026 à 14h15min22s</i>	<i>l'enveloppe 1306787 passe en transmis</i>
<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 février 2026 à 14h20min18s</i>	<i>Reçu par le miat le 2026-02-09</i>

# ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - BUDGET PRINCIPAL

09/02/2026 11:00

Page 1 / 3

## Présentation

Présenté par le Maire,  
A La Roque-d'Anthéron, le 05/02/2026  
Le Maire

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A La Roque-d'Anthéron, le 05/02/2026

## Votes

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 27/01/2026

## Signataire

01 SERRUS Jean-Pierre - MAIRE

02 RICARD Isabelle - 1ère Adjointe

03 JEAN Didier 2ème Adjoint

04 MICHELOTTI Marie-Line - 3ème Adjointe

05 VANHALST Philippe - 4ème Adjoint

06 VAILLAT Fanny - 5ème Adjointe

07 VANDENBOSSCHE Frédéric - 6ème Adjoint

08 GROSSO Aurélie - 7ème Adjointe

09 LEBRE Jean-Marie - 8ème Adjoint

10 BOUKHECHAM Amor - Conseiller municipal

11 BOURGUE Michèle - Conseillère municipale

12 FANTAUZZO Marie-France - Conseillère municipale

13 BREBION Pascal - Conseiller municipal

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-013-211300843-20260205-BP\_26\_COMMU

# ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - BUDGET PRINCIPAL

09/02/2026 11:00

Page 2 / 3

Signataire	
14 COUSTABEAU Gérard - Conseiller municipal	
15 CARELLO Danielle - Conseillère municipale	
16 ROUSSEAU Michel - Conseiller municipal	
17 JEAN Nathalie - Conseillère municipale	
18 ROBERT Astrid - Conseillère municipale	
19 MILAD Lydie - Conseillère municipale	
20 MANDINE David - Conseiller Municipal	
21 SBLANDANO Bruno - Conseiller municipal	
22 LAFOND Emilie - Conseillère municipale	
23 POSTIAUX Régis - Conseiller municipal	
24 SERAFINI Audrey - Conseillère municipale	
25 PIGNOLY Sylvestre - Conseiller municipal	
26 DIOP Alix - Conseillère municipale	
27 URAS Patrick - Conseiller municipal	
28 AYME Michel - Conseiller municipal	
29 MORENO Manuel - Conseiller municipal	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-013-211300843-20260205-BP\_26\_COMHU

## ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - BUDGET PRINCIPAL

09/02/2026 11:00

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/02/2026, et de la publication le 09/02/2026.



A La Roque-d'Anthéron, le  
09/02/2026

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : Mairie de la Roque d'Antheron**

**Utilisateur : Marchetto**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	BP_2026_BAUME
Date de la décision:	2026-02-05 00:00:00+01
Objet:	Budget primitif 2026 - Budget annexe du Village de Vacances du Hameau de la Baume
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-211300843-20260205-BP_2026_BAUME-BF

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier:		
013-211300843-20260205-BP_2026_BAUME-BF-1-1_0.xml	text/xml	1303
nom original:		
DELIB_26_02_BP 2026_BAUME.pdf	application/pdf	828804
nom de métier:		
70_DE-013-211300843-20260205-BP_2026_BAUME-BF-1-1_4.pdf	application/pdf	828804
nom original:		
DOCBUDG-21130084300102-013103-BP-2026-0902202600000.xml	application/xml	60830
nom de métier:		
99_BU-013-211300843-20260205-BP_2026_BAUME-BF-1-1_1.xml	application/xml	60830
nom original:		
Note de synthèse Budget Primitif - Budget principal - 2026-01-19.pdf	application/pdf	389753
nom de métier:		
71_AN-013-211300843-20260205-BP_2026_BAUME-BF-1-1_3.pdf	application/pdf	389753
nom original:		
Page signature BP 2026 La Baume.pdf	application/pdf	386727
nom de métier:		

## Cycle Contenu dans l'archivage

<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
<i>Posté</i>	<i>9 février 2026 à 14h12min28s</i>	<i>Dépôt initial</i>
<i>En attente de transmission</i>	<i>9 février 2026 à 14h15min06s</i>	<i>l'enveloppe 1306791 est valide et passe en attente de transmission</i>
<i>Transmis</i>	<i>9 février 2026 à 14h20min21s</i>	<i>l'enveloppe 1306791 passe en transmis</i>
<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 février 2026 à 14h25min33s</i>	<i>Reçu par le miat le 2026-02-09</i>

# ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME - LA ROQUE D'ANTHERON

09/02/2026 11:29

Page 1 / 3

## Présentation

Présenté par le Maire,  
A La Roque-d'Anthéron, le 05/02/2026  
Le Maire

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A La Roque-d'Anthéron, le 05/02/2026

## Votes

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 27/01/2026

## Signataire

01 SERRUS Jean-Pierre - MAIRE

02 RICARD Isabelle - 1ère Adjointe

03 JEAN Didier 2ème Adjoint

04 MICHELOTTI Marie-Line - 3ème Adjointe

05 VANHALST Philippe - 4ème Adjoint

06 VAILLAT Fanny - 5ème Adjointe

07 VANDENBOSSCHE Frédéric - 6ème Adjoint

08 GROSSO Aurélie - 7ème Adjointe

09 LEBRE Jean-Marie - 8ème Adjoint

10 BOUKHECHAM Amor - Conseiller municipal

11 BOURGUE Michèle - Conseillère municipale

12 FANTAUZZO Marie-France - Conseillère municipale

13 BREBION Pascal - Conseiller municipal

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-013-211300843-20260205-BP\_2026\_BAU

# ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME - LA ROQUE D'ANTHERON

09/02/2026 11:29

Page 2 / 3

Signataire	
14 COUSTABEAU Gérard - Conseiller municipal	
15 CARELLO Danielle - Conseillère municipale	
16 ROUSSEY Michel - Conseiller municipal	
17 JEAN Nathalie - Conseillère municipale	
18 ROBERT Astrid - Conseillère municipale	
19 MILAD Lydie - Conseillère municipale	
20 MANDINE David - Conseiller Municipal	
21 SBLANDANO Bruno - Conseiller municipal	
22 LAFOND Emilie - Conseillère municipale	
23 URAS Patrick - Conseiller municipal	
24 - AYME Michel - Conseiller municipal	
25 DIOP Alix - Conseillère municipale	
26 POSTIAUX Régis - Conseiller municipal	
27 SERAFINI Audrey - Conseillère municipale	
28 PIGNOLY Sylvestre - Conseiller municipal	
29 Manuel MORENO - Conseiller municipal	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-013-211300843-20260205-BP\_2026\_BAU

## ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - VILLAGE DE VACANCES DU HAMEAU DE LA BAUME - LA ROQUE D'ANTHERON

09/02/2026 11:29

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/02/2026, et de la publication le 09/02/2026.



A La Roque-d'Anthéron, le  
09/02/2026

## BORDEREAU D'ACQUITTEMENT DE TRANSACTION PAR LA PREFECTURE

**Organisme : Mairie de la Roque d'Antheron**

**Utilisateur : Marchetto**

### Paramètre de la transaction:

Type de transaction:	Transmission d'actes
Nature de l'acte:	Documents budgétaires et financiers
Numéro de l'acte:	BP_2026_COMPTOI
Date de la décision:	2026-02-05 00:00:00+01
Objet:	Budget Primitif 2026 - Budget annexe Comptoir-Boutique Silvacane
Classification matières/sous-matières:	7.1
Identifiant unique:	013-211300843-20260205-BP_2026_COMPTOI-BF

### Fichier de vie de la transaction

Fichier	Type de fichier	Taille du fichier
nom de métier: 013-211300843-20260205-BP_2026_COMPTOI-BF-1-1_0.xml	text/xml	1296
nom original: DELIB_26_03_BP 2026_comptoir boutique silvacane.pdf	application/pdf	794349
nom de métier: 70_DE-013-211300843-20260205-BP_2026_COMPTOI-BF-1-1_4.pdf	application/pdf	794349
nom original: DOCBUDG-21130084300128-013103-BP-2026-09022026000000.xml	application/xml	23526
nom de métier: 99_BU-013-211300843-20260205-BP_2026_COMPTOI-BF-1-1_1.xml	application/xml	23526
nom original: Note de synthèse Budget Primitif - Budget principal - 2026-01-19.pdf	application/pdf	389737
nom de métier: 71_AN-013-211300843-20260205-BP_2026_COMPTOI-BF-1-1_2.pdf	application/pdf	389737
nom original: Page signature BP 2026 Boutique.pdf	application/pdf	345111
nom de métier:		

## Cycle Contenu dans l'archivage

<b>Etat</b>	<b>Date</b>	<b>Message</b>
<i>Posté</i>	<i>9 février 2026 à 14h17min44s</i>	<i>Dépôt initial</i>
<i>En attente de transmission</i>	<i>9 février 2026 à 14h20min07s</i>	<i>l'enveloppe 1306799 est valide et passe en attente de transmission</i>
<i>Transmis</i>	<i>9 février 2026 à 14h25min24s</i>	<i>l'enveloppe 1306799 passe en transmis</i>
<i>Acquittement reçu</i>	<i>9 février 2026 à 14h30min34s</i>	<i>Reçu par le miat le 2026-02-09</i>

# ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - COMPTOIR BOUTIQUE SILVACANE - COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

09/02/2026 11:55

Page 1 / 3

## Présentation

Présenté par le Maire,  
A La Roque-d'Anthéron, le 05/02/2026  
Le Maire

## Délibération

Délibéré par le Conseil Municipal, réuni en session Ordinaire.  
A La Roque-d'Anthéron, le 05/02/2026

## Votes

Nombre de membres en exercice :	29
Nombre de membres présents :	21
Nombre de suffrages exprimés :	27
Pour :	27
Contre :	0
Abstention :	0

Les membres du Conseil Municipal,

Date de convocation : 27/01/2026

## Signataire

01 SERRUS Jean-Pierre - MAIRE

02 RICARD Isabelle - 1ère Adjointe

03 JEAN Didier 2ème Adjoint

04 MICHELOTTI Marie-Line - 3ème Adjointe

05 VANHALST Philippe - 4ème Adjoint

06 VAILLAT Fanny - 5ème Adjointe

07 VANDENBOSSCHE Frédéric - 6ème Adjoint

08 GROSSO Aurélie - 7ème Adjointe

09 LEBRE Jean-Marie - 8ème Adjoint

10 BOUKHECHAM Amor - Conseiller municipal

11 BOURGUE Michèle - Conseillère municipale

12 FANTAUZZO Marie-France - Conseillère municipale

13 BREBION Pascal - Conseiller municipal

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-013-211300843-20260205-BP\_2026\_COM

# ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - COMPTOIR BOUTIQUE SILVACANE - COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

09/02/2026 11:55

Page 2 / 3

Signataire	
14 COUSTABEAU Gérard - Conseiller municipal	
15 CARELLO Danielle - Conseillère municipale	
16 ROUSSIER Michel - Conseiller municipal	
17 JEAN Nathalie - Conseillère municipale	
18 ROBERT Astrid - Conseillère municipale	
19 MILAD Lydie - Conseillère municipale	
20 MANDINE David - Conseiller Municipal	
21 SBLANDANO Bruno - Conseiller municipal	
22 LAFOND Emilie - Conseillère municipale	
23 POSTIAUX Régis - Conseiller municipal	
24 SERAFINI Audrey - Conseillère municipale	
25 PIGNOLY Sylvestre - Conseiller municipal	
26 DIOP Alix - Conseillère municipale	
27 URAS Patrick - Conseiller municipal	
28 AYME Michel - Conseiller municipal	
29 MORENO Manuel - Conseiller municipal	

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99\_SE-013-211300843-20260205-BP\_2026\_COM

## ARRETE ET SIGNATURES

BP

2026

COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON - COMPTOIR BOUTIQUE SILVACANE - COMMUNE DE LA ROQUE D'ANTHERON

09/02/2026 11:55

Page 3 / 3

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 09/02/2026, et de la publication le 09/02/2026.



A La Roque-d'Anthéron, le  
09/02/2026

# Note de synthèse Budget Primitif 2026

## Budget Principal Et Budgets annexes

Commune de La Roque  
d'Anthéron



REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-013-211300843-20260205-BP\_26\_COMMU

# SOMMAIRE

## 1. Section de fonctionnement

1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

## 2. Section d'investissement

2.1 Les recettes réelles d'investissement

2.2 Les dépenses réelles d'investissement

## 3. Ratios d'analyse financière

## 4. Budget Annexe Boutique Abbaye

## 5. Budget Annexe La Baume

REÇU EN PREFECTURE

le 09/02/2026

Application agréée E-legalite.com

71\_AN-013-211300843-20260205-BP\_26\_COMMU

L'article 2313-1 du CGCT du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation, brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte financier unique afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la commune.

Il est voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte. L'année de renouvellement municipale un délai supplémentaire est accordé aux collectivités qui peuvent le voter jusqu'au 30 avril.

Il est constitué de deux sections, fonctionnement et investissement. Toutes deux doivent être présentées en équilibre, les recettes égalant les dépenses.

La section de fonctionnement retrace toutes les recettes et les dépenses de la gestion courante de la commune. L'excédent dégagé par cette section est utilisé pour rembourser le capital emprunté et également à autofinancer les investissements.

La section d'investissement retrace les programmes d'investissement en cours ou à venir. Les recettes sont issues de l'excédent de la section de fonctionnement ainsi que des dotations/subventions et les emprunts.

L'article L.1612-4 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) dispose que : " Le budget de la commune territoriale est en équilibre réel lorsque la section de fonctionnement et la section d'investissement sont respectivement votées en équilibre, les recettes et les dépenses ayant été évaluées de façon sincère, et lorsque le prélèvement sur les recettes de la section de fonctionnement au profit de la section d'investissement, ajouté aux recettes propres de cette section, à l'exclusion du produit des emprunts, et éventuellement aux dotations des comptes d'amortissements et de provisions, fournit des ressources suffisantes pour couvrir le remboursement en capital des annuités d'emprunt à échoir au cours de l'exercice".

Un budget est soumis à certains principes budgétaires :

- Annualité
- Universalité
- Unité
- Equilibre
- Antériorité

*A noter, au cours de la préparation budgétaire et de l'élaboration du budget primitif, il est conseillé d'adopter une vision plus pessimiste sur les recettes et une vision optimiste sur les dépenses. Il est donc important de dissocier les données issues des Comptes financiers uniques (2023, 2024) des données issues des Budgets primitifs (2025 et 2026).*

*A noter également que ce budget est voté sans reprise des résultats qui ne seront définitivement connus qu'au cours du mois de février 2026 ce qui explique certains écarts avec le budget primitif 2025.*

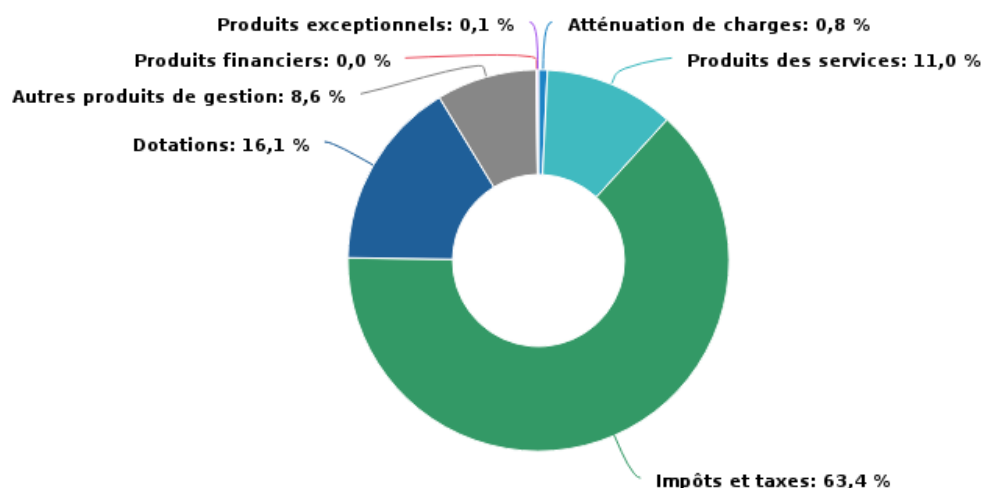
# 1. Section de fonctionnement

## 1.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 7 700 228 €, elles étaient de 8 699 543 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des recettes réelles de fonctionnement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2023->2026 %
Impôts / taxes	4 591 084 €	4 676 497 €	4 823 806 €	4 885 720 €	6,42 %
Dotations / Subventions	1 131 717 €	1 081 720 €	1 288 037 €	1 237 001 €	9,3 %
Recettes d'exploitation	1 200 212 €	1 376 521 €	1 438 000 €	1 507 387 €	25,59 %
Autres recettes	153 224 €	415 447 €	1 149 700 €	70 120 €	-54,24 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>7 076 238 €</b>	<b>7 550 189 €</b>	<b>8 699 543 €</b>	<b>7 700 228 €</b>	<b>8,82 %</b>
Opérations d'ordre	298 €	46 031 €	100 000 €	34 946 €	11 626,85 %
Excédent de fonctionnement	1 290 639 €	1 603 058 €	1 553 548 €	0 €	-100 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>8 367 175 €</b>	<b>9 199 278 €</b>	<b>10 353 091 €</b>	<b>7 735 174 €</b>	<b>9,31 %</b>

L'intégration à compter de 2025 des comptes de l'Abbaye au sein des comptes de la commune est à l'origine de l'augmentation des dotations et recettes d'exploitation à partir de 2025.

En 2025, il était budgété la cession de l'ex-gendarmerie en « autres recettes » ce qui explique la baisse importante entre 2025 et 2026.

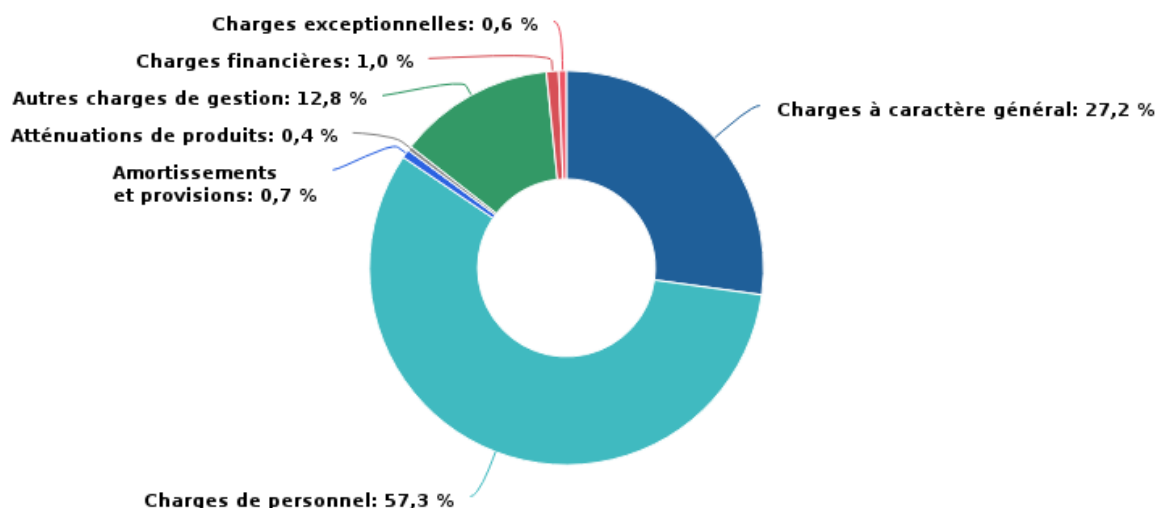
## 1.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 7 135 174 €, elles étaient de 7 462 694 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

### Structure des dépenses réelles de fonctionnement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2023->2026 %
Charges de gestion	2 762 492 €	2 942 203 €	3 088 722 €	2 855 110 €	3,35 %
Charges de personnel	3 485 149 €	3 734 536 €	4 108 650 €	4 087 264 €	17,28 %
Atténuation de produits	21 854 €	25 410 €	26 000 €	26 000 €	18,97 %
Charges financières	60 182 €	84 131 €	141 322 €	71 800 €	19,3 %
Autres dépenses	0 €	24 285 €	98 000 €	95 000 €	0 %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>6 329 679 €</b>	<b>6 810 567 €</b>	<b>7 462 694 €</b>	<b>7 135 174 €</b>	<b>12,73 %</b>
Opérations d'ordre	434 438 €	835 163 €	1 703 450 €	600 000 €	38,11 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>6 764 117 €</b>	<b>7 645 731 €</b>	<b>9 166 144 €</b>	<b>7 735 174 €</b>	<b>14,36 %</b>

La diminution des charges des gestion résulte de l'absence de reprise des résultats en 2026. La hausses des charges de personnel résulte quant à elle de l'intégration des salaires de l'Abbaye au sein du budget communal en 2025. Ces dépenses seront stables en 2026.

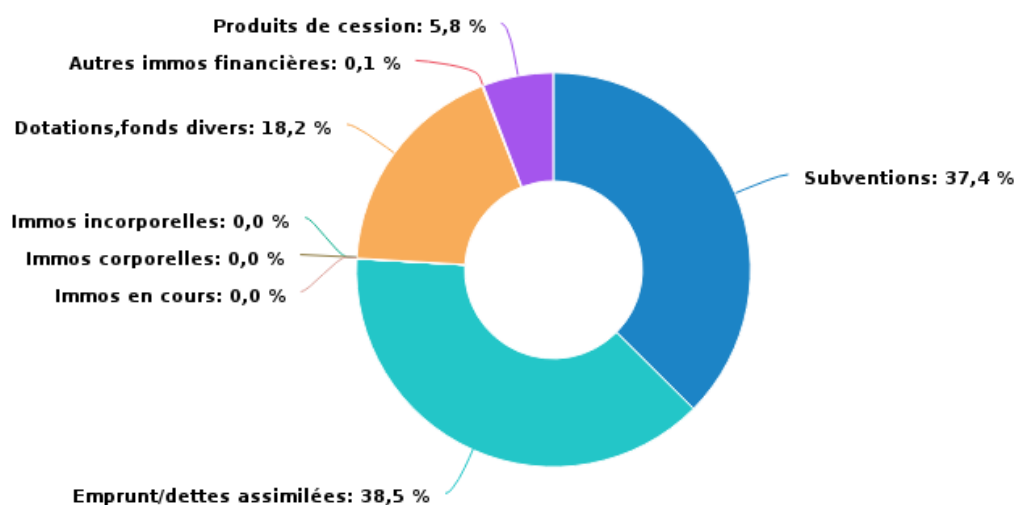
## 2. Section d'investissement

### 2.1 Les recettes réelles d'investissement

Concernant les recettes d'investissement, on retrouve principalement : Les subventions d'investissement (provenant de l'Etat, de la région, département, Europe, ...), le FCTVA et la taxe d'aménagement, l'excédent de fonctionnement capitalisé (l'imputation des excédents de la section de fonctionnement), les emprunts.

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 2 617 000 €, elles étaient de 2 173 000 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

#### Structure des recettes réelles d'investissement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2023->2026 %
Subvention d'investissement	959 328 €	924 539 €	1 376 000 €	972 000 €	1,32 %
Emprunt et dettes assimilées	2 041 €	1 500 800 €	0 €	1 000 000 €	48 895,59 %
Dotations, fonds divers et réserves	389 209 €	194 527 €	632 000 €	472 000 €	21,27 %
Autres recettes d'investissement	1 107 360 €	8 281 €	165 000 €	173 000 €	-84,38 %
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 457 940 €</b>	<b>2 683 500 €</b>	<b>2 173 000 €</b>	<b>2 617 000 €</b>	<b>6,47 %</b>
Opérations d'ordre	493 866 €	835 163 €	1 703 450 €	600 000 €	21,49 %
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>2 951 806 €</b>	<b>3 518 663 €</b>	<b>3 876 450 €</b>	<b>3 217 000 €</b>	<b>8,98 %</b>

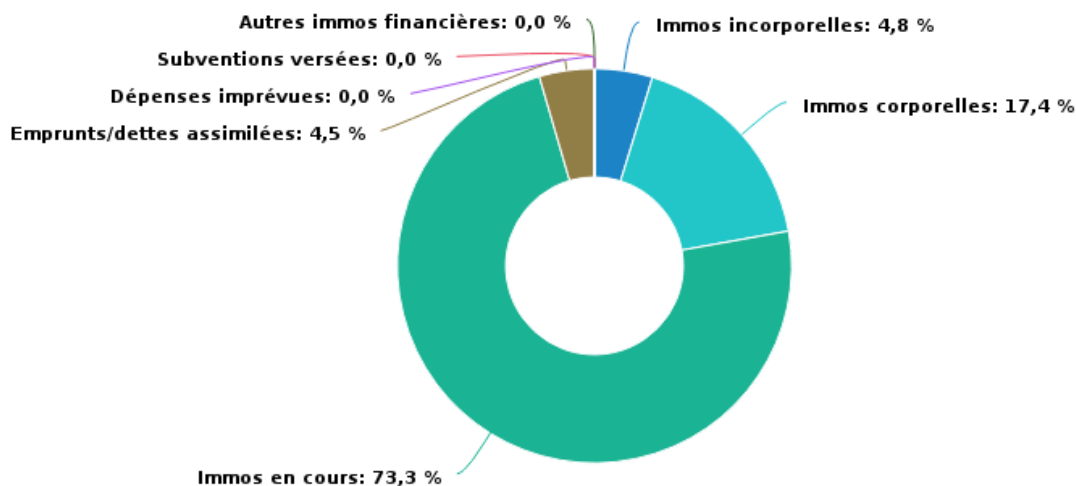
L'emprunt de 1 Millions d'euros est inscrit à titre prévisionnel dans l'hypothèse ou un besoin de trésorerie lié au retard de versement des subventions venait à survenir courant 2026.

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 3 182 054 €, elles étaient de 3 790 019 € en 2025.

### Structure des dépenses réelles d'investissement



Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2023->2026 %
Immobilisations incorporelles	184 081 €	110 690 €	144 700 €	150 000 €	-18,51 %
Immobilisations corporelles	776 461 €	500 262 €	861 000 €	550 000 €	-29,17 %
Immobilisations en cours	348 437 €	2 561 731 €	2 693 519 €	2 312 754 €	563,75 %
Emprunts et dettes assimilées	150 628 €	156 291 €	4 000 €	142 500 €	-5,4 %
Autres dépenses d'investissement	543 615 €	37 920 €	86 800 €	26 800 €	-95,07 %
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>2 003 226 €</b>	<b>3 366 894 €</b>	<b>3 790 019 €</b>	<b>3 182 054 €</b>	<b>58,85 %</b>
Opérations d'ordre	59 725 €	46 031 €	100 000 €	34 946 €	-41,49 %
Déficit d'investissement	1 792 101 €	903 246 €	797 509 €	0 €	-100 %
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>3 855 052 €</b>	<b>4 316 171 €</b>	<b>4 687 528 €</b>	<b>3 217 000 €</b>	

Les principaux projets d'investissement pour 2026 concernent les travaux d'extension de l'école Claudel à hauteur de 2.300.000€, le démarrage des travaux de construction d'une salle de boxe/salle de danse pour 100.000€ sur 2026 et le démarrage des études sur la végétalisation des cours d'écoles pour 15.000€.

### 3. Ratios d'analyse financière

Le tableau ci-dessous retrace les évolutions de l'épargne brute et de l'épargne nette de la commune avec les indicateurs permettant de les calculer. Pour rappel :

**L'épargne brute**, elle correspond à l'excédent de la section de fonctionnement sur un exercice, c'est à dire la différence entre les recettes réelles de fonctionnement et les dépenses réelles de fonctionnement. Elle sert ainsi à financer :

- Le remboursement du capital de la dette de l'exercice (inscrit au compte 1641 des dépenses d'investissement)
- L'autofinancement des investissements

A noter qu'une commune est en déséquilibre budgétaire au sens de l'article L.1612-4 du CGCT si son montant d'épargne brute dégagé sur un exercice ne lui permet pas de rembourser son capital de la dette sur ce même exercice.

**L'épargne nette ou capacité d'autofinancement** représente le montant d'autofinancement réel de la commune sur un exercice. Celle-ci est composée de l'excédent de la section de fonctionnement (ou épargne brute) duquel a été retraité le montant des emprunts souscrits par la commune sur l'exercice.

#### Evolution des niveaux d'épargne de la commune

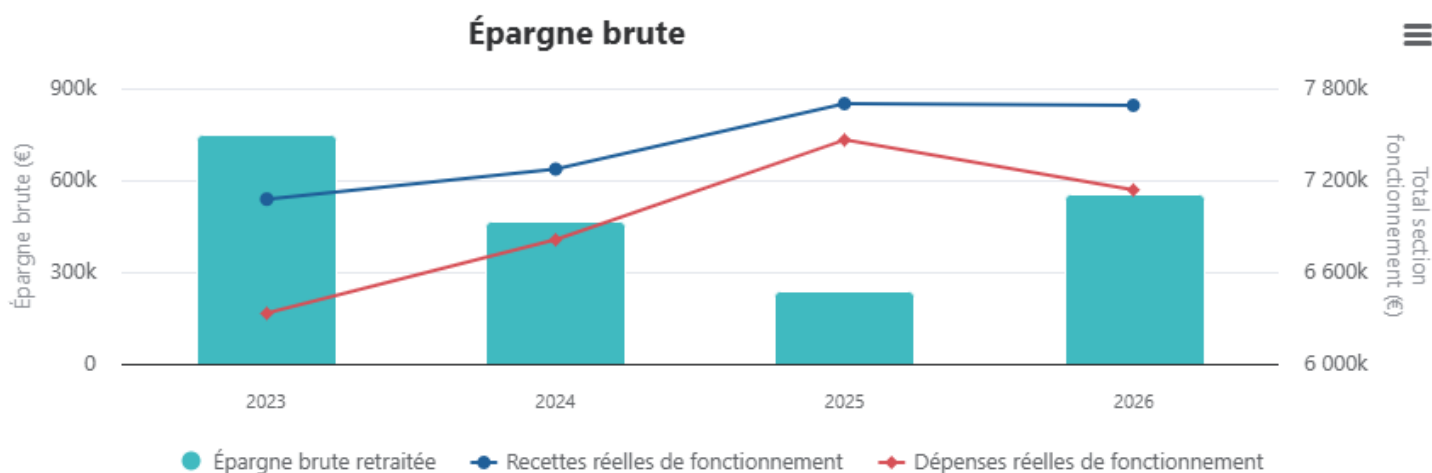
Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2023->2026 %
Recettes Réelles de fonctionnement (€)	7 076 238	7 550 189	8 699 543	7 700 228	8,82 %
<i>Dont recettes exceptionnelles</i>	<i>500</i>	<i>290 712</i>	<i>1 000 000</i>	<i>10 000</i>	-
Dépenses Réelles de fonctionnement (€)	6 329 679	6 810 567	7 462 694	7 135 174	12,73 %
<i>Dont dépenses exceptionnelles</i>	<i>0</i>	<i>4 712</i>	<i>45 000</i>	<i>45 000</i>	-
<b>Epargne brute (€)</b>	<b>746 059</b>	<b>461 791</b>	<b>236 848</b>	<b>555 054</b>	<b>-25,6%</b>
<b>Taux d'épargne brute %</b>	<b>10,54 %</b>	<b>6,35 %</b>	<b>3,08 %</b>	<b>7,34 %</b>	-
Amortissement du capital (€)	150 628 €	156 291 €	4 000 €	142 500 €	-5,4%
<b>Epargne nette (€)</b>	<b>595 431 €</b>	<b>305 500 €</b>	<b>232 848 €</b>	<b>412 554 €</b>	<b>-30,71%</b>
<b>Encours de dette</b>	<b>1 790 396 €</b>	<b>3 136 154 €</b>	<b>1 476 154 €</b>	<b>2 338 654 €</b>	<b>22,86 %</b>
<i>Dont nouvel emprunt potentiel</i>				<i>1000 000</i>	-
<b>Capacité de désendettement</b>	<b>2,4</b>	<b>6,79</b>	<b>6,23</b>	<b>3,96</b>	-

La fluctuation ponctuelle de l'encours de dette en 2024 correspondant à la souscription d'un prêt relais de 1,5 M€ dans l'attente du versement des subventions pour la réalisation du Parc des Adrechs.

Il en va de même en 2026 pour la réalisation des travaux de rénovation de l'école Claudel pour lesquels un prêt relais de 1 M€ est budgétisé afin de faire face eux éventuels délais de versement des subventions de nos partenaires.

## L'épargne brute

Le montant d'épargne brute de la commune est égal à la différence entre l'axe bleu et l'axe rouge (prendre en compte les retraitements). Si les dépenses réelles de fonctionnement progressent plus rapidement que les recettes réelles de fonctionnement, un effet de ciseau se crée, ce qui a pour conséquence d'endommager l'épargne brute dégagée par la commune et de possiblement dégrader sa situation financière.

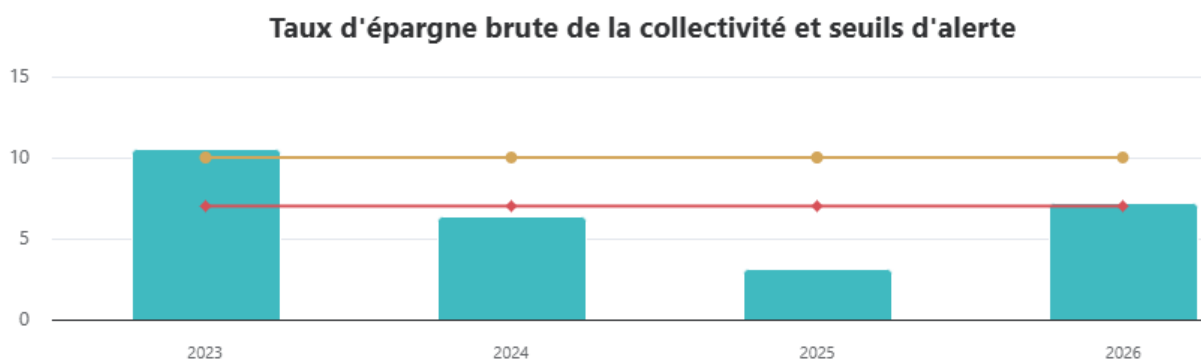


Une épargne brute qui s'améliore sous l'effet de la baisse importante des dépenses de fluides (électricité et gaz).

## Le taux d'épargne brute

Le taux d'épargne brute correspond au rapport entre l'épargne brute (hors produits et charges exceptionnels) et les recettes réelles de fonctionnement de la commune. Il permet de mesurer le pourcentage de ces recettes qui pourront être alloués à la section d'investissement afin de rembourser le capital de la dette et autofinancer les investissements de l'année en cours.

Pour 2026, le taux d'épargne Brute devrait augmenter autours de 7,34%.



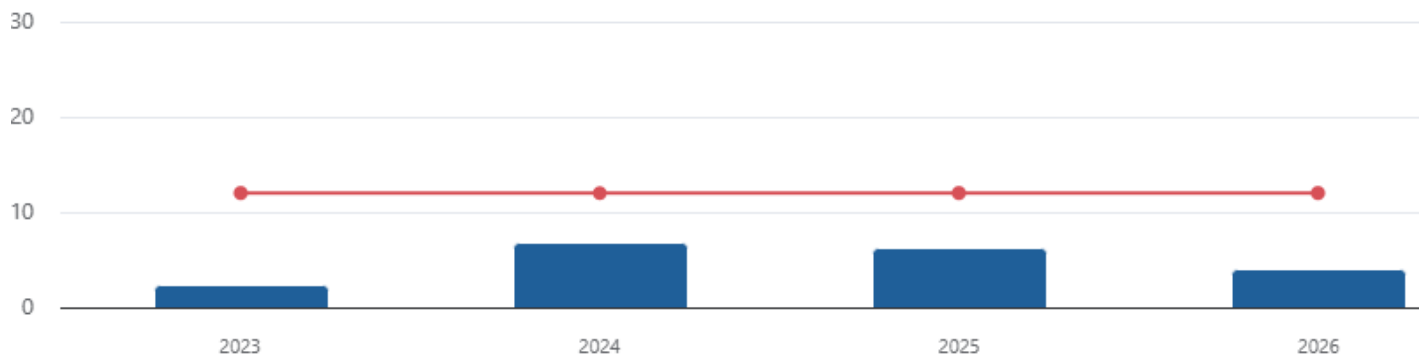
## La capacité de désendettement

La capacité de désendettement constitue le rapport entre l'encours de dette de la commune et son épargne brute. Elle représente le nombre d'années que mettrait la commune à rembourser sa dette si elle consacrait l'intégralité de son épargne dégagée sur sa section de fonctionnement à cet effet.

Un seuil d'alerte est fixé à 12 ans, durée de vie moyenne d'un investissement avant que celui-ci ne nécessite des travaux de réhabilitation. Si la capacité de désendettement de la commune est supérieure à ce seuil, cela veut dire qu'elle devrait de nouveau emprunter pour réhabiliter un équipement sur lequel elle n'a toujours pas fini de rembourser sa dette. Un cercle négatif se formerait alors et porterait sérieusement atteinte à la solvabilité financière de la commune, notamment au niveau des établissements de crédit.

Pour information, la capacité de désendettement moyenne d'une commune française se situait aux alentours de 4,6 années en 2024 (DGCL – Données DGFIP).

### Capacité de désendettement de la collectivité



## 4. Le Budget annexe Boutique Abbaye

### 4.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 116 150 €, elles étaient de 111 000 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2025-2026 %
Vente de produits	113 710 €	117 350 €	110 000 €	116 150 €	5,59 %
Autres recettes	5 434 €	266 €	1 000 €	0 €	0 %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>119 144 €</b>	<b>117 616 €</b>	<b>111 000 €</b>	<b>116 150 €</b>	<b>4,63 %</b>
Opérations d'ordre	46 143 €	45 198 €	90 000 €	80 000 €	-11,11 %
Excédent de fonctionnement	0 €	6 753 €	10 951 €	0 €	0 %
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>165 441 €</b>	<b>169 567 €</b>	<b>211 951 €</b>	<b>196 150 €</b>	<b>-7,45%</b>

### 4.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 116 150 €, elles étaient de 121 951 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2025-2026 %
Charges de gestion	32 744 €	37 654 €	65 251 €	40 450 €	-38 %
Charges de personnel	62 989 €	74 818 €	54 700 €	75 000 €	37,11 %
Autres dépenses	2 €	0 €	2 000 €	700 €	-65%
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>95 735 €</b>	<b>112 473 €</b>	<b>121 951 €</b>	<b>116 150 €</b>	<b>6,5 %</b>
Opérations d'ordre	62 953 €	46 143 €	90 000 €	80 000 €	-11,11 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>158 688 €</b>	<b>158 616 €</b>	<b>211 951 €</b>	<b>196 150 €</b>	<b>-7,45 %</b>

### 4.3 La section d'investissement

Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP
Dépenses d'investissement	46 144 €	45 198 €	189 773 €	80 000 €
Recettes d'investissement	62 449 €	46 144 €	189 773 €	80 000 €
<b>Résultats reportés sur n+1</b>	<b>98 827 €</b>	<b>99 773 €</b>	<b>0 €</b>	<b>0 €</b>

La section d'investissement est essentiellement impactée par les écritures d'ordre relatives aux stocks de marchandises. La forte baisse s'explique par l'absence de reprise des résultats dans le budget 2026.

## 5. Le Budget annexe Village La Baume

### 5.1 Les recettes réelles de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer la gestion courante de la commune. Au niveau des recettes, on retrouve principalement : Les recettes liées à la fiscalité, les dotations, les produits des services, du domaine et ventes diverses.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les recettes réelles de fonctionnement un montant de 316 440 €, elles étaient de 317 550 € en 2025. Elles se décomposent de la façon suivante

Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP	2025-2026%
Recettes d'exploitation	349 227 €	308 669 €	317 550 €	316 440 €	0 %
Autres recettes	0 €	4 069 €	0 €	0 €	- %
<b>Recettes réelles de fonctionnement</b>	<b>349 228 €</b>	<b>312 739 €</b>	<b>317 550 €</b>	<b>316 440 €</b>	<b>0 %</b>
Excédent de fonctionnement	90 422 €	126 534 €	136 452 €	0 €	
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>439 650 €</b>	<b>439 273 €</b>	<b>454 002 €</b>	<b>316 440 €</b>	

### 5.2 Les dépenses réelles de fonctionnement

Concernant les dépenses de fonctionnement, on retrouve ici toutes les dépenses récurrentes de la commune, on y retrouve principalement : Les dépenses de personnel, les charges à caractère général, les autres charges de gestion courante.

Pour l'exercice 2026, il est prévu pour les dépenses réelles de fonctionnement un montant de 302 440 €, elles étaient de 366 550 € en 2025.

Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2025 BP	2025-2026 %
Charges de gestion	197 408 €	167 216 €	219 050 €	173 940 €	-20,59%
Charges de personnel	110 056 €	114 193 €	141 500 €	127 500 €	-9,89 %
Charges financières	0 €	0 €	1 000 €	0 €	- %
Autres dépenses	0 €	0 €	5 000 €	1 000 €	- %
<b>Dépenses réelles de fonctionnement</b>	<b>307 465 €</b>	<b>281 410 €</b>	<b>366 550 €</b>	<b>302 440 €</b>	<b>-17,49 %</b>
Opérations d'ordre	6 803 €	5 877 €	12 000 €	14 000 €	16,66 %
<b>Total dépenses de fonctionnement</b>	<b>314 268 €</b>	<b>287 288 €</b>	<b>378 550 €</b>	<b>316 440 €</b>	<b>-16,40 %</b>

## 5.3 Les recettes d'investissement

Pour l'exercice 2026, les recettes réelles d'investissement s'élèveraient à 0 €, elles étaient de 15 533 € en 2025. La section d'investissement est donc financée par les amortissements des biens. Elles se décomposent de la façon suivante :

Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP
Dotations, fonds divers et	0 €	0 €	15 533 €	0 €
<i>Dont 1068</i>	0 €	0 €	15 533 €	0 €
Autres recettes d'investissement	0 €	385 €	0 €	0 €
<b>Recettes réelles d'investissement</b>	<b>0 €</b>	<b>385 €</b>	<b>15 533 €</b>	<b>0 €</b>
Opérations d'ordre	6 803 €	5 877 €	87 452 €	14 000 €
Excédent d'investissement	11 047 €	13 117 €	0 €	0 €
<b>Total recettes d'investissement</b>	<b>17 850 €</b>	<b>19 379 €</b>	<b>102 985 €</b>	<b>14 000 €</b>

## 2.2 Les dépenses réelles d'investissement

Pour les dépenses d'investissement, on retrouve principalement : Les immobilisations corporelles, les immobilisations en cours, le remboursement des emprunts.

Pour l'exercice 2026, les dépenses réelles d'investissement s'élèveraient à un montant total de 14 000 €, elles étaient de 87 452 € en 2025.

Ces dépenses concernent l'achat de petits matériels, les travaux d'entretien du bâti étant réalisés par la commune en tant que propriétaire.

Année	2023 CA	2024 CA	2025 BP	2026 BP
Immobilisations incorporelles	0 €	0 €	10 000 €	0 €
Immobilisations corporelles	4 733 €	34 912 €	42 452 €	14 000 €
Immobilisations en cours	0 €	0 €	35 000 €	0 €
<b>Dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 733 €</b>	<b>34 912 €</b>	<b>87 452 €</b>	<b>14 000 €</b>
Déficit d'investissement	0 €	0 €	15 533 €	0 €
<b>Total dépenses d'investissement</b>	<b>4 733 €</b>	<b>34 912 €</b>	<b>102 985 €</b>	<b>14 000 €</b>